

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi le 1^{er} juin 2020, 19h30
Bureau municipal

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} juin 2020 à 19h30, présence physique, à huis clos et sous enregistrement audio.

Sont présents à cette séance :

M. Richard Baril Mme Marie-Pier Bourassa
M. François Brodeur M. François Pinard
Mme Lucie Lavictoire M. Luc Laplante

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance: monsieur Guy Dupuis, maire et madame Mi-reille Dionne directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-06-085

02 Adoption de la séance tenante à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 et jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 et jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucie Lavictoire et résolu unanimement que le conseil accepte :

- QUE la présente séance soit tenue à la salle du conseil municipal à huis clos et que les normes de distanciation sociale soient respectées;
- QUE l'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision soit publié sur le site Internet de la municipalité pour la période de la pandémie.

Adoptée

2020-06-086

03 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue

- 02 Adoption de la séance tenante à huis clos
- 03 Adoption de l'ordre du jour
- 04 Adoption du procès-verbal du mois de mai 2020
- 05 ADMINISTRATIF
 - 05.1 Approbation des comptes
 - 05.2 Assurances collectives - adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (regroupement Estrie-Montérégie)
 - 05.3 Assurances collectives – résiliation du mandat avec ASQ Consultants
 - 05.4 Taxes d'aqueduc -facturation du client # 149
 - 05.5 Réparation fuite d'eau potable sur propriété privée du client # 259
- 06 LÉGISLATIF
- 07 URBANISME
- 08 HYGIÈNE DU MILIEU
 - 08.1 Projet intermunicipal de traitement des eaux usées
 - 08.2 Branchement des services – client # 218
- 09 VOIRIE
 - 09.1 Travaux d'urgence – Remplacement d'un ponceau dans le rang de la Ferme
 - 09.2 Remplacement de 2 ponceaux du rang Saint-Charles – appel d'offres d'ingénierie.
 - 09.3 Appel d'offres – contrat déneigement des routes municipales 2020 à 2023
 - 09.4 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Volet projets particuliers d'amélioration (rapport)
 - 09.5 Entretien chemin mitoyen - Route st-Jean-Baptiste
 - 09.6 Travaux de pavage 2020 – réparation routes municipales
- 10 SERVICE PUBLIQUE
 - 10.1 Service incendie – démission pompier (employé #220TREA1)
 - 10.2 Service incendie – démission pompier (employé #220POIRJ1)
 - 10.3 Service incendie - recrutement
- 11 LOISIRS & CULTURE
 - 11.1 Bibliothèque municipale - ouverture
 - 11.2 Centre des Sports et Loisirs - mandat accompagnement
 - 11.3 Centre des Sports et Loisirs – assurances
 - 11.4 Projet serre-école La Jeunesse – suivi des démarches
 - 11.5 Croque-livres – reddition de compte finale
- 12 CORRESPONDANCE
 - Annulation du Congrès ADMQ (juin 2020)
 - Annulation du Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - Annulation du colloque de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - Rencontre pour regroupement -Office municipal d'habitation (11 juin 2020)
- 13 VARIA
- 14 Suivi des comités
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2020-06-087

04 Adoption du procès-verbal du mois de mai 2020

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois de mai 2020, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

05 ADMINISTRATIF

2020-06-088

05.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 105 798.03 \$.

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2020-06-089

05.2 Assurances collectives- adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (regroupement Estrie-Montérégie)

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et du Code municipal de la Municipalité de la Paroisse de Ste-Perpétue et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, *Mallette actuaires inc.* s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QU'advenant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que le contrat antérieurement accordé à ASQ Consultants soit résilié à compter du 1er juillet 2020;
- Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à *Mallette actuaires inc.*, dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. ;
- QUE ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;
- QUE l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;
- QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes

totales versées par la Municipalité de Sainte-Perpétue durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant *Mallette actuaires inc.*;

- Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue se joint.

Adoptée

2020-06-090

05.3 Assurances collectives – résiliation du mandat avec ASQ Consultants

CONSIDÉRANT la recommandation du comité responsable des assurances collectives d'adhérer avec le regroupement Estrie-Montérégie - Solution UMQ en assurances collectives en cours de contrat ;

CONSIDÉRANT que suite aux présentations des consultants, l'offre reçue de groupe Mallette actuaires inc est plus avantageuse pour la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ce conseil d'adhérer au regroupement et de procéder aux changements d'assureur (résolution # 2020-06-089);

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- Que le contrat accordé antérieurement à ASQ Consultants soit résilié à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer tout document pour la résiliation du contrat.

Adoptée

2020-06-091

05.4 Taxes d'aqueduc - Facturation du client # 149

CONSIDÉRANT qu'une facturation erronée et omniprésente depuis quelques années pour la taxation du service de l'eau potable du client portant le numéro 149 de la liste de client de la Municipalité de Sainte-Perpétue doit être rétablie et chargée à ce client puisqu'il est desservi par ce service municipal ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 251 de la loi sur la fiscalité municipale, stipule qu'une municipalité a le droit de recouvrer un montant prescrit par 3 ans à compter de l'exigibilité de ce montant ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de facturer un montant de 997.11\$ pour le service d'eau potable pour les années 2018,2019 et 2020 au client # 149.

Adoptée

2020-06-092

05.5 Réparation fuite d'eau potable sur propriété privée du client # 259

CONSIDÉRANT qu'une fuite d'eau potable a été détectée sur la propriété privée du client portant le numéro 259 de la liste de client de la Municipalité de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a demandé à la Municipalité d'effectuer les travaux en leur nom et s'engage à payer les frais s'y rapportant ;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de facturer l'ensemble des frais pour la réparation de la fuite au client #259 et #149.

Adoptée

06 LÉGISLATIF

Aucun point n'est traité

07 URBANISME

Aucun point n'est traité

08 HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-093

08.1 Projet intermunicipal de traitement des eaux usées – étude de faisabilité

CONSIDÉRANT que l'étude de faisabilité du projet intermunicipal est conditionnelle à une réponse positive des municipalités voulant faire partie de l'étude (référence résolution # 2020-04-058);

CONSIDÉRANT que les frais de l'étude de faisabilité auprès de la firme d'ingénierie Stantec seront répartis entre le nombre de municipalités intéressées au projet ;

CONSIDÉRANT que les municipalités intéressées sont Saint-Léonard d'Aston, Grand-Saint-Esprit, La Visitation Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zéphirin de Courval a décliné l'offre de participer à cette étude, par avis verbal à la directrice générale le jeudi 14 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique n'a pas répondu à la demande pour engendrer les démarches ;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil:

- D'exiger une réponse de la part de la Municipalité de Sainte-Monique avant le vendredi 19 juin 2020, sinon ce conseil déclare exclue cette municipalité du projet ;
- Que la directrice générale approuve le mandat à la firme Stantec, telle que la résolution #2020-04-058 le mentionne.
- Que la directrice générale effectue un suivi continu à chacune des municipalités faisant partie prenante de l'entente, lors de chaque étape de réalisation.

Adoptée

2020-06-094

08.2 Branchement des services – client # 218

CONSIDÉRANT la délivrance d'un permis de construction pour une maison neuve au client portant le numéro 218 de la liste de client de la Municipalité de Sainte-Perpétue, et qu'aucun branchement de service pour l'eau potable, eau usée et pluvial n'est accessible pour ce terrain ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est avisé que les travaux de branchement seront à sa charge ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de facturer l'ensemble des frais selon les coûts réels pour les différents branchements aux services municipaux.

Adoptée

09 VOIRIE

2020-06-095

09.1 Travaux d'urgence – Remplacement d'un ponceau dans le rang de la Ferme

CONSIDÉRANT que le Maire, Guy Dupuis a décrété l'état d'urgence pour des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang de la Ferme, et que celui-ci fait un compte rendu des travaux effectués par Excavation Guévin-Lemire ;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser les dépenses relatives au remplacement dudit ponceau.

Adoptée

2020-06-096

09.2 Remplacement de 2 ponceaux du rang Saint-Charles – appel d'offres d'ingénierie.

CONSIDÉRANT que deux ponceaux doivent être remplacés rapidement sur le rang Saint-Charles, et que la conduite d'eau potable est à découvert suite à un éboulis.

Il est proposé par Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mireille Dionne, à demander des soumissions par invitation à des firmes d'ingénieries pour les travaux de remplacement desdits ponceaux du rang Saint-Charles.

Adoptée

2020-06-097

09.3 Appel d'offres – contrat déneigement des routes municipales 2020 à 2023

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mireille Dionne à demander des soumissions par appels d'offre public selon le devis établi par ce conseil, pour le déneigement des routes municipales des années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Adoptée

2020-06-098

09.4 Programme d'aide à la voirie locale 2020 – Volet projets particuliers d'amélioration (rapport)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter de l'amélioration à son réseau routier municipal pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'une subvention est disponible dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) ;

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- QU'une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ soit faite dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), présentée au député de Nicolet-Béancour, pour l'amélioration ou la construction de nos routes municipales, et d'attester que les priorités 2020 sont les suivantes :
 1. Remplacement de ponceaux
 2. Amélioration de chaussées
 3. Reprofilage de fossés
 4. Marquage de lignes
 5. Drainage des égouts pluviaux.
 6. Glissière de sécurité
- QUE le coût prévu pour la réalisation des travaux est de 150 000\$ excluant les taxes.

Adoptée

2020-06-099

09.5 Entretien chemin mitoyen - Route st-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que la route Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Perpétue , étant nommé rang Saint-Pierre à Sainte-Monique est un chemin mitoyen ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 75 de la loi sur les compétences municipales, stipule que lorsqu'une voie est publique et divisée par la limite de deux municipalités, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jamais eu d'entente à cet effet et qu'il est nécessaire de définir les limites et responsabilités de chacune des municipalités pour l'entretien de cette route;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil :

- DE vérifier avec la Municipalité de Sainte-Monique les attentes de celle-ci ;
- QU'une entente relative à l'entretien de ladite route soit définie entre les deux municipalités.

Adoptée

2020-06-100

09.6 Travaux de pavage 2020 – réparation routes municipales

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat de pavage des routes municipales à Pavage 132, sis au 38 route Marie-Victorin, Pierreville, aux conditions et prix détaillés au bordereau de soumission du 6 avril 2020.

Adoptée

10 SERVICE PUBLICQUE

2020-06-101

10.1 Service incendie – démission pompier (employé # 220TREA1)

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission en tant que pompier volontaire au sein du service incendie de Sainte-Perpétue, de la part de l'employé #220TREA1, en date du 25 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la lettre mentionne que cette démission sera effective à partir du 31 juillet 2020, dû à un déménagement à l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT que l'employé doit abandonner la formation pompier 1 en cours mais est en négociation avec une autre municipalité pour continuer ladite formation;

CONSIDÉRANT que le nouvel employeur est intéressé à faire l'acquisition des équipements neufs et ajustés spécifiquement à l'employé (achetés fin 2019).

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil :

- D'accepter la démission dudit employé.
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mireille Dionne à négocier avec le futur employeur sur les équipements dont ce conseil est prêt à disposer à sa juste valeur.

Adoptée

2020-06-102

10.2 Service incendie – démission pompier (employé #220POIRJ1)

CONSIDÉRANT la réception d’une lettre de démission en tant que pompier volontaire au sein du service incendie de Sainte-Perpétue, de la part de l’employé #220POIRJ1, en date du 25 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la lettre mentionne que cette démission sera effective à partir du 31 juillet 2020, dû à un déménagement à l’extérieur de la région ;

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d’accepter la démission dudit employé et de le remercier pour ses années de service auprès du service incendie de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2020-06-103

10.3 Service incendie - recrutement

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d’autoriser le directeur du service incendie à procéder à un affichage de poste pour le recrutement de pompiers pour le service incendie de Sainte-Perpétue.

Adoptée

11 LOISIRS ET CULTURE

2020-06-104

11.1 Bibliothèque municipale - ouverture

CONSIDÉRANT les mesures établies par la sécurité d’urgence sanitaire en lien avec la situation actuelle et exceptionnelle de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait établie en date du 16 mars 2020 de procéder à la fermeture de la bibliothèque municipale située dans un local à l’intérieur de l’école La Jeunesse, à partir du 16 mars 2020 et ce jusqu’à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à la réouverture du bureau municipal avec accès restreints, (selon les recommandations et directives établies) et mettre en place des mesures préventives sécuritaires pour les employés et les visiteurs en lien avec la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que la direction de l’école La Jeunesse autorise la réouverture avec un processus stricte.

Il est proposé par monsieur François Pinard unanimement résolu par ce conseil :

- De procéder à la réouverture de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} juin 2020, selon les heures établies avec la direction de l’école;
- De communiquer un message public pour annoncer l’ouverture de la bibliothèque et de diffuser les nouvelles procédures pour les abonnés, afin d’éviter les contacts au maximum ;
- De veiller à se conformer à l’évolution de toutes nouvelles directives exigées de la part de la santé publique.

Adoptée

2020-06-105

11.2 Centre des Sports et Loisirs – mandat accompagnement

Madame Marie-Pier Bourassa déclare son intérêt et s’abstient de participer aux échanges.

CONSIDÉRANT les diverses demandes d'aides financières reçues des dirigeants du Centre des Sports et Loisirs de Ste-Perpétue ;

CONSIDÉRANT les démissions prévues et annoncées au sein du conseil d'administration et de l'exécutif ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Perpétue veut offrir son soutien à ce comité pour assurer la pérennité du service loisir à la communauté, en offrant un accompagnement d'une ressource externe qui permettra d'établir et d'implanter de bonnes pratiques de gouvernance quant à l'organisation de sa structure et de l'implication municipale;

Il est proposé par monsieur François Brodeur et unanimement résolu par ce conseil :

- De mandater la firme *Saine Gouvernance*, sis à Victoriaville, pour accompagner et établir un diagnostic organisationnel du Centre des Sports et Loisirs de Ste-Perpétue, en collaboration avec le conseil municipal de Ste-Perpétue, selon une banque d'heures, telle qu'établie à la soumission du 30 avril 2020, aux frais de la Municipalité;
- Que ce mandat soit conditionnel à l'acceptation d'un engagement par résolution du conseil d'administration du Centre des Sports et Loisirs de collaborer avec le consultant externe mandaté.
- De refuser toute demande d'aide financière provenant du Centre des Sports et Loisirs, jusqu'à ce que les mandats soient définis selon les attentes de ce conseil.

Adoptée

2020-06-106

11.3 Centre des Sports et Loisirs – assurances

Madame Marie-Pier Bourassa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux échanges.

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil de mandater madame Mireille Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir des soumissions en assurance pour l'ensemble des équipements/biens du Centre des Sports et Loisirs, auprès de l'assureur de la Municipalité de Sainte-Perpétue, soit la Mutuelle des Municipalité du Québec (MMQ).

Adoptée

2020-06-107

11.4 Projet Serre-école La Jeunesse – suivi des démarches

CONSIDÉRANT que le projet serre-école La Jeunesse a obtenu le financement nécessaire et que la Commission scolaire La Riveraine procèdera sous peu à l'appel d'offre pour la construction de la serre ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Municipalité de Sainte-Perpétue dans ce projet;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil que la Commission scolaire La Riveraine fournisse une copie de l'échéancier des différentes étapes à venir à la Municipalité de Sainte-Perpétue.

Adoptée

2020-06-108

11.5 Croque-Livres – reddition de compte finale

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue auprès de la MRC de Nicolet-Yamaska et de Priorité Enfants Nicolet-Yamaska pour l'instauration d'un Croque-Livres sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte doit être présentée avant le 30 juin 2020 pour obtenir un remboursement maximum de 200\$ pour couvrir les frais du matériel (peinture et vernis) ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil :

- D'approuver la reddition de compte en lien avec le projet Croque-Livres de Sainte-Perpétue;
- De fournir les pièces justificatives pour obtenir le remboursement de la subvention maximale de 200\$ auprès de l'organisme Priorité Enfants Nicolet-Yamaska;
- D'installer le Croque-Livres à l'épicerie L.D. Roy lorsque possible suite aux recommandations en lien avec la pandémie.

Adoptée

12 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

13 VARIA

Aucun point n'est traité

14 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- MRC Nicolet-Yamaska : relance touristique
- Centre d'action bénévole de Nicolet : augmentation de la demande d'aide alimentaire

15 Période de questions

20h54 : Des contribuables ont préalablement fait parvenir des questions à la directrice générale avant la séance du conseil suite à l'avis et de la publication de l'ordre du jour sur le site web, en s'adressant au conseil municipal relativement aux sujets suivants :

- Pavage/ réparation et aide financière pour l'entretien de la route Sainte-Marie.
- Solution au réseau internet déficient à Ste-Perpétue et évolution de la fibre optique déployée par Sogetel.

2020-06-109

16 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 21h00.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale